

LE SYNDICAT Vosges France

Reconnaissance de mission d'utilité publique par arrêté N° 012156 du 02/08/2001 - Agrément ministériel du 20/06/06



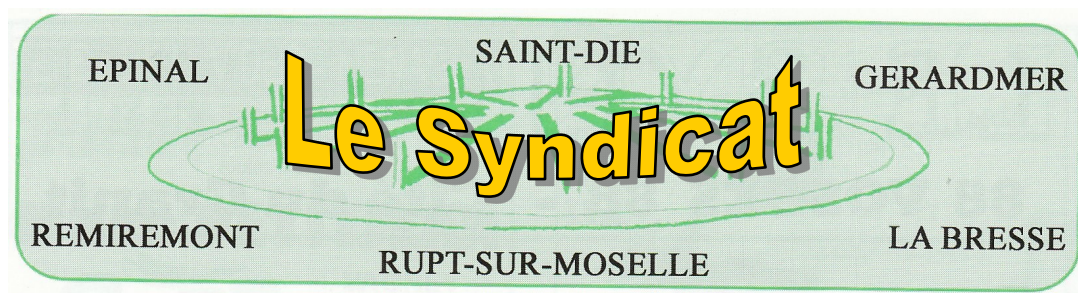
www.ffsp.fr
contact@ffsp.fr



Membre de la FFSP N° F0685
Visa FFSP Permanent
N° 88-68-W



Partenaires de la FFSP



Parcours :

Circuit de 11 km sans difficultés particulières, tracé en majorité en forêt et qui offre de superbes points de vue sur la vallée de la Moselotte.
Cette randonnée est ouverte à tous, toutefois les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés.
Il est interdit de sortir des sentiers balisés, de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Assurance :

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. A charge des participants pour le reste. L'inscription à la randonnée vaut déclaration de non-contre indication à la pratique de la marche. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident, vol ou perte.

Licence de participation :

Elle est délivrée au départ contre une cotisation de 3,00 euros. Elle donne droit au tampon IVV si la grille située au verso est correctement remplie. Des points d'autocontrôles sont matérialisés sur le circuit et signalés par des signes en forme de lettres ou chiffres changés régulièrement. Ces signes seront à noter sur la licence de participation dans les cases prévues à cet effet.

Premiers secours :

Pompiers : 18 ; Samu : 15 ; Urgences : 112

Départ et arrivée :

Tous les jours sauf le mercredi de 07h30 à 19h00

La Boulange des Délices
13A Route du Pont de Cleurie
88120 Le Syndicat

Le mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mairie de Le Syndicat
2, Route du Pont de Cleurie
88120 Le Syndicat

Renseignements :

Claude REMY : 33 Route des Gémeaux 88120 Le Syndicat
Tél : 06 51 32 30 85
Courriel : marche.populaire@sllesyndicat.fr
Internet : www.sllesyndicat.fr